

CRITÈRES DE DÉSIGNATION - CENTRE HOSPITALIER AFFILIÉ UNIVERSITAIRE

Critère 1

Le centre hospitalier doit être reconnu pour l'excellence des soins et des services qu'il donne à la population. A cette fin, il doit être agréé par le Conseil canadien d'agrément des établissements de santé et le demeurer.

Critère 2

Le centre hospitalier doit répondre aux besoins d'enseignement et de recherche essentiels aux programmes de formation médicale, et complémentaires aux programmes offerts dans les centres hospitaliers universitaires et les instituts universitaires.

Critère 3

Le centre hospitalier doit être reconnu par les organismes d'agrément comme pouvant offrir au moins 75 % de la formation dans au moins un programme de formation postdoctorale en médecine de famille ou en spécialisée,

Ou

Offrir une expertise spécifique et non disponible dans les centres hospitaliers universitaires ou les instituts universitaires, expertise telle que tous les résidents d'un programme de formation postdoctorale dans une spécialité doivent y faire un stage.

Critère 4

Le centre hospitalier s'engage à réaliser les programmes d'enseignement et de recherche qui lui sont confiés par l'université à laquelle il est affilié dans les programmes universitaires suivants :

- formation prédoctorale en médecine;
- formation postdoctorale pour lesquels son milieu est agréé par le collège des médecins du Québec;
- formation en sciences de la santé autre que la médecine (formation professionnelle).

Critère 5

Le centre hospitalier s'engage à accueillir une proportion d'étudiants en médecine de l'université qui est au moins équivalente à la proportion de résidents qu'elle accueille de cette même université, et cela dans au moins un des programme reconnus selon le critère 3.

Critère 6

Le centre hospitalier possède les plateaux techniques appropriés dans les disciplines pour lesquelles il est affilié.

Critère 7

Le centre hospitalier, selon le cas, offre un service d'urgence fonctionnel, c'est-à-dire :

- Ouvert 24/24 heures, 7/7 jours;
- Accessible aux étudiants dans les programmes de formation pré et postdoctoraux auxquels il contribue;

Ou

Est un milieu de référence dans sa discipline 24/24 heures, 7/7 jours.

Critère 8

Le centre hospitalier offre des services cliniques ambulatoires en fonction des programmes d'enseignement pré et postdoctoraux auxquels il contribue et pour lesquels il accueille une clientèle variée

Critère 9

Le centre hospitalier compte sur la majorité des médecins membres actifs de son conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ayant des privilèges dans les disciplines concernées et dans les spécialités connexes pour réaliser sa mission universitaire.

Critère 10

Le centre hospitalier est activement engagé dans un programme formel d'assurance et d'amélioration de la qualité.